

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE

L'Autre Lycée

Projet de création d'une structure alternative d'accueil des élèves en grande difficulté scolaire dans l'Académie de Besançon

mai 2006

Indications de lecture

Police normale : texte validé par l'équipe de conception du projet

En gras : mots clés – éléments principaux

En italiques gras : questions ouvertes et débats non tranchés par l'équipe de conception du projet

En bleu souligné (ou noir souligné s'il s'agit d'une version papier noir et blanc) : remarques ou commentaires

Sommaire

Résumé du projet : page 3

Partenaires institutionnels : page 4

Quelques éléments de réflexion : page 5

Cahier des Charges : page 9

Liste des sigles : page 17

Annexe 1 : liste des personnes ayant participé à l'élaboration du projet : page 18

Annexe 2 : Recueil d'expériences : pages 19 et suivantes

Projet de création d'une structure alternative d'accueil des élèves en grande difficulté scolaire dans l'Académie de Besançon.

Résumé du projet

Le projet consiste dans la mise en place d'une structure de formation offrant des réponses adaptées aux différentes formes de « difficulté scolaire » (réflexions autour de cette notion ci-après).

Il concerne des élèves dès le niveau du collège jusqu'au baccalauréat (14 - 20 ans), quelles que soient les filières.

Il ne se substitue pas aux dispositifs existants, sauf décision ultérieure, adoptée conjointement avec les responsables du dispositif concerné ; il vise à leur donner une cohérence supplémentaire et à offrir de nouvelles modalités de prise en charge de ce qu'on appelle souvent les **élèves décrocheurs**.

Il repose sur la création d'une structure, soit d'un **établissement scolaire** (type EPLE¹), disposant de la personnalité juridique et morale, soit d'un **dispositif adossé à un établissement scolaire existant** ; il pourra, au départ, fonctionner comme un réseau, puis être accueilli dans un établissement, mais il devrait déboucher à terme sur la réalisation matérielle ou l'aménagement d'un (ou plusieurs) lieu(x) distinct(s) et clairement identifié(s). Dans ce cas sa taille devrait se situer autour de l'accueil de 100 à 150 élèves en internat, et autant en demi-pension et externat. Une « montée en puissance » progressive s'établira sur quelques années, à partir d'un **effectif de 50 élèves environ inscrits au cours de la première année**.

Il poursuit, dès sa mise en place, trois objectifs correspondant à autant de problématiques de remédiation à la difficulté scolaire :

- **assurer une poursuite de la formation initiale** par des **méthodes pédagogiques alternatives** ;
- mettre en place, si nécessaire, un **dispositif de découverte ou d'insertion professionnelle adapté** à chaque situation ;
- proposer **des éléments de socialisation** à travers des actions spécifiques.

Il ne s'agit pas d'un établissement expérimental, même si cette dimension ne saurait être absente du projet, mais d'une structure alternative pérenne, répondant à des situations spécifiques non traitées ou incomplètement traitées par l'institution scolaire.

¹ Liste des sigles en fin de document

Partenaires institutionnels

Deux listes de partenariats doivent être distinguées.

La première identifie les partenaires qui sont **associés à la phase d'étude de faisabilité** du projet ainsi qu'à la **décision de mise en œuvre** :

- **Rectorat d'Académie**
- **Conseil Régional de Franche-Comté**
- **SGAR de la Région de Franche-Comté** (qui formera le relais des institutions concernées dépendant de l'Etat)

La seconde identifie les institutions ou organismes susceptibles d'être **associés au projet dans la phase de mise en œuvre** :

- Ministère de l'Education nationale
 - o Direction de la prospective
 - o Rectorat d'Académie
 - Mission d'insertion
 - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
 - Cellule Vie Scolaire
 - CSAIO et CIO de l'Académie
 - DAFCO
 - Réseau des GRETA de Franche Comté
- Ministère de l'Agriculture (et ses relais en Franche-Comté)
- Ministère des Affaires Sociales (et ses relais en Franche-Comté)
- Préfecture (SGAR et autres services de l'Etat)
- Conseil Régional de Franche-Comté :
 - o Elus :
 - Délégation chargée de l'Enseignement supérieur et de la recherche,
 - Délégation chargée de l'Education,
 - Délégation chargée de la Formation professionnelle
 - o Directions des services
 - o Cabinet du Président
- Préfectures des départements
- Conseils généraux des départements
- Missions locales
- Agences Nationales Pour l'Emploi
- Dispositifs de prise en charge psycho-médico-pédagogique
 - o Centres de guidance
 - o CMPP
 - o Maison des adolescents
 - o ...

Quelques éléments de réflexion

Plan :

- **Eléments de cadrage**
- **Quelques situations**
- **Les dispositifs existants**
- **Exemples extérieurs**

Eléments de cadrage : de quoi parlons-nous ?

L'idéal, pour définir un tel projet, serait de partir d'une vision globale, type « *Etat de l'Ecole* » ou encore *Quelle école voulons nous ?*, pour reprendre le titre d'un ouvrage collectif² paru il y a quelques années³. Mais outre l'illusoire ambition qui serait ainsi affichée, ce serait aussi se placer d'un point de vue trop généraliste, alors que la volonté première de ce projet est de s'appuyer sur les constats les plus proches du « terrain ».

Il serait tentant également de partir des débats encore chauds (ré)-apparus en 2003 autour de la « *Lettre à tous ceux qui aiment l'école* »⁴ pour tenter de répondre comme par boutade qu'il s'agit de créer un lieu pour ceux qui justement « *n'aiment pas l'école* ». Le rapport Thélot (2004), trop rapidement oublié, avait repris ces questions dans un inventaire utile, tandis que les propositions Fillon sont restées bien en deçà de ce qui était annoncé. Mais, d'une certaine manière, le débat fut ainsi utilement relancé : « *réussir vraiment* », ce slogan pourrait aussi nous convenir.

On pourrait enfin partir des débats sur l'environnement de l'Ecole, comme la laïcité ou la violence, qui reviennent de façon récurrente comme autant d'enjeux autour de l'institution scolaire. Chacun sait en effet que celle-ci ne fera pas l'économie d'une analyse approfondie des liens qu'elle entretient avec la société dans laquelle elle se situe. Les révoltes des banlieues, la crise récente du CPE forment autant de signaux montrant qu'un nouveau contrat doit s'établir entre la société et son école.

Pour les concepteurs du projet, ces débats récurrents constituent l'arrière-fond permanent des enjeux auxquels il sera confronté.

Mais, délibérément, on partira de **la difficulté scolaire**, puisque l'objectif est clairement de répondre à cette problématique. Il faudrait d'ailleurs parler au pluriel et évoquer **des** situations de difficulté scolaire. Bien entendu une typologie approfondie serait- sera nécessaire ; mais, pour aller à l'essentiel, on listera rapidement un certain nombre de points qui tournent autour de la question

² *Quelle école voulons-nous ?* Dialogue sur l'école avec la Ligue de l'enseignement ; Alain Kerlan et al. ; ESF, Paris 2001

³ Pas question ici de dresser une bibliographie exhaustive de tout ce qui est paru sur le sujet, mais le « groupe de conception » sera conduit à analyser chemin faisant les différents points de vue énoncés.

⁴ *Lettre à tous ceux qui aiment l'école* ; Luc Ferry ; Odile Jacob, Paris 2003

centrale qui nous préoccupe : **quel est le lieu de remédiation de la difficulté scolaire ? Dans l'école, hors de l'école ? Dans un entre-deux ?**

Quatre pistes:

- **La difficulté scolaire et son contexte** ; on serait tenté d'écrire qu'une difficulté scolaire n'arrive jamais seule ; et qu'elle fonctionne souvent comme **symptôme ou comme un signal d'alerte**. D'où la nécessité, qu'on ne traitera pas ici sur le fond, d'identifier ce qui relève d'un traitement « autonome » (purement scolaire serait-on tenté d'écrire), et un traitement plus global ; cette problématique, celle du rôle que chacun doit tenir face à un environnement « externe » de l'élève plus ou moins complexe, est d'ailleurs au cœur des difficultés exprimées par les équipes éducatives ; lorsque apparaissent par exemple des manifestations d'un certain mal-être ou des éléments exprimant une démotivation. Ces moments de ruptures sont par ailleurs souvent gérés par une multiplicité d'intervenants aux légitimités variées, sans qu'il y ait toujours partage ou échange d'informations. Même si parfois la segmentation des territoires peut se révéler utile, on peut considérer qu'un minimum de collégialité dans les prises de décision est souvent bénéfique ; le projet se situe dans cette prise en charge de la globalité de l'élève/adolescent et dans l'égalité légitimité des uns et des autres dans cette prise en charge. **Un élève en rupture scolaire est un adolescent qui souffre et réciproquement** ;

- **L'évaluation du degré de gravité de la difficulté** est aussi un élément essentiel : on ne traite pas de la même manière les passages à vide et les ruptures plus profondes. Repérer les indicateurs d'un véritable décrochement n'est pas toujours aisé, notamment parce que tout est fait pour le placer comme « diagnostic ultime », aussi bien du point de vue de l'élève, de sa famille que de l'institution scolaire. Avec ce corollaire important qu'est la question du temps : car si l'on pose à juste titre la question des lieux de la remédiation à la difficulté scolaire, on doit tout autant s'intéresser à ses « temps ». La durée d'une crise de décrochement n'est pas le seul critère de sa gravité, mais elle est en forme une dimension essentielle. On n'oubliera pas en outre que l'angoisse de l'échec, pour l'élève et sa famille, est souvent amplifiée par l'impérieuse nécessité du calendrier : « *on a vite fait de perdre un an* », *on accumule du retard* », ... L'orientation, dans notre système, est en partie une course contre le temps qui passe, avec ses moments clés, ses accélérations, ... Autant de codes qui ne sont pas maîtrisés par tout le monde avec la même aisance. Le projet devra mettre en œuvre une nouvelle appréhension de ces moments de choix ;

- **Difficulté scolaire et apprentissages scolaires** : pour éclairer le débat, on pourrait être tenté d'écrire que la difficulté scolaire, au sens de l'échec, est un élément de la formation ; surmonter l'échec, dans tout parcours fondé sur la structuration progressive des savoirs (on n'entrera pas dans des débats théoriques pour l'instant), fait partie de l'apprentissage . On doit donc admettre que, jusqu'à un certain point, la solution se trouve à l'intérieur du système normalisé, gérée par l'équipe éducative en charge de l'élève. Du

point de vue où nous nous plaçons (échecs lourds, absentéismes majeurs ou décrochements répétés), il s'agit de repérer le moment où, à cause d'une systématisation de l'échec (par accumulation ou autres processus), à cause de la convergence de facteurs propres et externes à l'élève, la solution doit être proposée **en dehors** du système normalisé : tel est le champ d'intervention où se situe le projet présenté ;

- **Difficulté scolaire et estime de soi** ; une partie du problème réside dans le fait que ces moments de rupture sont en eux-mêmes (en plus des éléments traditionnels de l'échec scolaire) vécus comme une forme d'exclusion ; en effet dans notre système, toute variante à la voie **normale** comporte une dimension de dévalorisation sociale (implicite ou explicite) ; ainsi, dans notre système français, l'échec scolaire est consubstantiel de la réussite scolaire puisque le mode d'apprentissage repose aussi sur l'évaluation, de fait comparative, des élèves entre eux en référence aux objectifs les plus élevés. Ce qui peut permettre de penser qu'on ne touchera pas profondément aux sources de l'échec scolaire sans toucher aux modes d'identification de l'excellence scolaire. Le projet ici présenté reprend l'idée déjà exprimée ailleurs de **l'individualisation des parcours de formation, fondée sur la valorisation des réussites** ; ce qui n'exclut ni l'échange avec les autres ni l'évaluation des apprentissages dans le cadre institutionnel classique.

Le sujet ne saurait être épuisé par ces quelques réflexions préliminaires, mais elles contribuent à donner une tonalité au projet : il ne s'agit pas d'offrir une alternative à l'ensemble du système scolaire, mais de proposer un autre dispositif pour les quelques pour-cents dont l'adaptation au système tel qu'il est, se révèle être un échec. Pour être tout à fait clair, quoi qu'on pense de l'état de l'Ecole, pour la grande majorité des élèves, réussir au sein du système scolaire après en avoir accepté plus ou moins rapidement les règles (d'apprentissage intellectuel et de vie scolaire) est un gage de bonne intégration future au sein de la société. Mais ce système, s'il veut continuer à remplir sa fonction, et notamment s'il veut ne pas laisser partir autant d'élèves sans qualification, doit proposer des cheminements alternatifs en son sein, même si, dans leur forme, ces parcours différents paraissent s'opposer aux formes de l'enseignement habituel.

Par ailleurs **ces décrochements, ces échecs ont un coût**. Difficilement quantifiable certes, mais ces gâchis accumulés représentent des heures d'investissement inutiles, des manques à gagner pour la société qui a pourtant besoin de qualifier sa population. Ce qui n'aura pas été fait par l'Ecole, il faudra plus tard lui consacrer des moyens, en formation pour adulte par exemple. **D'où l'idée d'un traitement précoce de ces échecs, moins coûteux que les prises en charges tardives**, liées au traitement du chômage, à la désocialisation, pour ne citer que ces aspects.

La question de savoir si cette remédiation doit se situer dans ou hors des établissements existants appelle du point de vue des concepteurs la réponse suivante : **si l'on veut donner une chance de réussite à l'élève/adolescent en souffrance au sein du système scolaire, (dans sa classe, dans son établissement), il convient, au moins pour un temps d'externaliser le traitement de la crise elle-même, puis, dans un certain nombre de cas, le parcours de formation.**

Dispositifs existants

Les dispositifs existants dans l'Education nationale

(inventaire volontairement large à compléter et à détailler en vue du projet final) :

- | | | | |
|-----------|--------------|--------------|-------|
| ○ AIS | ○ Récurrence | ○ Validation | ○ ... |
| ○ SEGPA | ○ Classes | des acquis | |
| ○ Clipa | Relais | ○ Formation | |
| ○ Cippa | ○ Nouvelles | continue | |
| ○ Morea | Chances | des | |
| ○ Ithaque | ○ DAIL | GRETA | |

Exemples extérieurs

Des analyses pour chacune de ces situations seront produites en fonction de l'avancement du projet.

- En France
 - On peut citer :
 - Les « lycées Savary » : Saint-Nazaire, ...
 - D'autres établissements (Sénard, Lycée Autogéré de Paris, Grenoble, ...) regroupés en Fédération (FESPI : Fédération des Etablissement Scolaires Publics Innovants) depuis juin 2005 (cf. annexe 2)
 - Le cas particulier des « Ecoles de la Deuxième Chance »
 - L'enseignement agricole
 - L'enseignement privé (confessionnel et autres)
 - Les Maisons Familiales Rurales
- A l'étranger

CAHIER DES CHARGES

PLAN

1. *Définition du public et procédures d'entrée*
2. *Objectifs de formation*
3. *Contenus et méthodes pédagogiques*
4. *Structure et fonctionnement*
5. *Moyens*

Remarque : le terme Cahier des Charges a été retenu pour désigner les cadres généraux du fonctionnement de l'Autre Lycée. Il forme donc le socle de base retenu par les concepteurs du projet mais est appelé à évoluer et à être « rempli » en fonction de l'instruction du dossier par le Comité de Pilotage que mettront en place les partenaires-décideurs du projet. Les chapitres sont donc plus ou moins développés en fonction des informations à la disposition des concepteurs du projet au moment de sa parution.

1. *Définition du public, repérage et procédures d'entrée*

Rappel sur le public concerné :

La fourchette des âges concernés est volontairement large : 14 – 20 ans ; elle permet de s'affranchir des découpages des structures existantes (collège, lycée, université) et de dépasser, dans les parcours de formation, les blocages liés aux obligations légales :

- 14 ans : CLIPA, nouveaux contrats « apprentissage junior » ;
- 15 ans : dérogation pour les contrats d'apprentissage ;
- 16 ans : contrat d'apprentissage, entrée dans des dispositifs liés à cet outil ;
- 18 ans : majorité civique, contrat de travail de plein exercice,
...

La prise en charge des élèves s'étend donc du collège (après deux ou trois années de scolarisation) jusqu'aux élèves sortis du lycée sans le

baccalauréat, ou ceux définis comme « *récurrents* » par l'Education Nationale.

Rappel sur les dispositifs existants :

- avant de décider d'une éventuelle substitution ou une intégration à « l'Autre Lycée » une collaboration avec les dispositifs existants doit être envisagée ;
- mais on peut imaginer aisément que les dispositifs « Nouvelles Chances » (dans quelques bassins de formation en Franche-Comté) ou « DAIL » (à Besançon) se retrouveront aisément, et dès le départ, dans cette nouvelle structure pour tout ou partie de leurs actions ;
- en revanche il n'y a pas de nécessité à modifier en urgence d'autres dispositifs dépendant de la Mission d'Insertion.

Rappel quantitatif :

Le projet vise directement une fraction de la population scolaire qui se situe autour de 1 à 2 % du total. A titre d'illustration :

- sur un lycée de 1000 élèves : 10 à 20 élèves
- sur la population scolaire franc-comtoise en lycée (général et technologique ou professionnel) : 400 à 800 élèves (ce qui ne signifie pas qu'il les prendra tous en charge).

Il convient de rapprocher ces chiffres, sans les confondre, avec ceux des sorties sans qualifications : autour de 1800 élèves par an en Franche-Comté.

1.1 Typologie du public

Une typologie détaillée ne peut être présentée dans le cadre de ce cahier des charges mais on peut tenter de différencier un certain nombre de situations :

- l'élève en très grosse difficulté qui manifeste son rejet du cadre scolaire ; plusieurs signes peuvent apparaître :
 - un absentéisme épisodique,
 - un mal être psychologique (qui conduit parfois à un rejet désigné par le terme de « phobie scolaire »),
 - par diverses formes d'indiscipline ou d'incivilité ;
- l'élève en très grosse difficulté, mais qui se fond dans la masse (« le passe-muraille ») ;
- l'élève en décrochement, dont l'absentéisme est en cours d'installation, en passe de sortir du système scolaire ;
- l'élève décrocheur qui est sorti depuis quelques semaines ou quelques mois du système scolaire ;
- l'élève qui conteste la structure ; il pourrait « surmonter » les difficultés scolaires qui commencent à apparaître, mais il ne « supporte plus » son environnement ;

- le « bon élève » qui veut apprendre autrement.

Question ouverte : un jeune peut-il se déclarer spontanément candidat à L'Autre Lycée sans être passé par une situation de rupture ?

Question ouverte : par rapport à un éventuel afflux de demande, qui nécessitera d'opérer des choix, faudra-t-il proposer des « contingents » sur les différents types ?

1.2 Mécanismes et lieux de repérage

Plusieurs situations sont bien entendu possibles, mais la plus fréquente et la plus fréquemment rencontrée dans les dispositifs existants, s'appuie sur des procédures de repérage dans les établissements scolaires. C'est une partie des attributions dévolues au GAIN (Groupe d'Aide à l'Insertion) et qui existent sous différente forme dans de nombreux établissements ; on les nommera par commodité « équipes de veille ». Un certain nombre de principes peuvent s'en inspirer :

- le signalement précoce (par les professeurs ou toute autre personne de la communauté éducative ;
- l'échange au sein de l'équipe de veille sur les informations concernant l'élève ; ([le problème du secret sera traité par ailleurs](#)) ;
- l'échange avec la famille ou les responsables de l'élève ;
- le dialogue avec l'élève par un membre du groupe de veille ;
- l'identification des problèmes scolaires et extra-scolaires.

La nouveauté introduite par le projet (mais que l'on retrouve déjà dans les dispositifs « Nouvelles Chances » et DAILE), consiste dans le recours à un intervenant extérieur à l'établissement dès que l'équipe de veille perçoit que le malaise s'installe ; cela peut se faire dans un délai de quelques semaines (minimum), à trois mois (maximum). Il devient le **réfèrent** de l'élève ; il le restera tout au long du parcours de formation.

Quelques éléments sur le réfèrent :

- on peut en changer si « on ne se convient plus » ;
- le réfèrent est l'un des formateurs de l'Autre Lycée ; la catégorie des formateurs réunit l'ensemble des intervenants, permanents ou à temps partiel ; ils sont issus de plusieurs catégories de compétences :
 - éducateur
 - psychologue
 - Personnel « éducation nationale » (Conseiller d'Orientation-Psychologue, Chef d'établissement, CPE, Professeur, autre...)
 - Autre personne (extérieure au monde scolaire)

1.3 Procédures d'entrée des élèves dans la structure - méthodologie de la prise en charge

Le premier contact avec le référent est de l'ordre **d'une semaine**.

Il débouche sur une sorte de **contrat préalable** préparé par l'élève et son référent. Ce contrat comprend :

- L'identification de ce que l'élève exprime de ses propres capacités (« ce qu'il a en magasin ») ;
- Son engagement à tout faire pour identifier l'aide dont il a besoin ;
- La définition par l'Autre Lycée des conditions de cette aide.

Une **commission de régulation** existe au sein de l'Autre Lycée. Elle examine les éléments du contrat préalable, fait des propositions en présence de l'élève et de son référent.

Elle comprend des formateurs de l'Autre Lycée.

Elle se réunit autant que de besoin.

L'entrée dans l'Autre Lycée se fait à tout moment de l'année. (voir ci-après les implications sur l'organisation du calendrier des formations).

2. *Objectifs de formation*

Les objectifs de l'Autre Lycée ne se différencient pas fondamentalement de ceux de l'Ecole. Assurer une formation générale, donner les outils de compréhension de la société dans laquelle on se situe, doter de compétences pratiques et intellectuelles sur des objets culturels, scientifiques, technologiques, former le futur citoyen, ...

Mais, puisque le dispositif s'adresse à des élèves dont le parcours scolaire a été plus ou moins chaotique, il convient de définir des objectifs qui leur soient adaptés. L'essentiel se retrouve dans deux objectifs très généraux :

- Se réconcilier avec soi même
- Donner du sens aux apprentissages

On retrouvera ces éléments dans les contenus de formation, mais il convient ici de préciser trois objectifs opérationnels de l'Autre Lycée :

2.1 « Réconcilier » les élèves avec la formation initiale

L'une des limites majeures des dispositifs de remédiation existants est en effet qu'ils conduisent souvent, « faute de mieux », vers l'insertion professionnelle (en passant ou non par l'apprentissage et l'alternance) ; cette idée, outre qu'elle implique le recours à un choix,

même provisoire, d'un corps de métier, accrédite l'idée que l'insertion précoce dans le monde professionnel est un gage de réussite. C'est sans doute vrai pour certains, mais pas pour tous les élèves en rupture.

Par ailleurs il convient de réaffirmer que l'on peut se placer en situation de formation initiale, quel que soit l'âge qu'on ait, après avoir connu une plus ou moins longue interruption de son parcours.

2.2 « Réconcilier » les élèves avec les matières générales :

Comme on l'a écrit ci-dessus le choix d'un corps de métier est souvent présenté comme une alternative à la difficulté scolaire, comme si l'apprentissage d'une profession (sous entendu « manuelle » ou plus « concrète ») répondait toujours à la difficulté d'apprendre ; les lycées professionnels fondent une partie de leurs apprentissages sur ce postulat et connaissent ainsi de très bons résultats en replaçant bon nombre d'élèves en situation de réussite. Toutefois, pour certain d'entre eux, leur appétence ne les porte pas vers des apprentissages de type technologique mais bien pour des matières dites générales, dont ils n'ont pas su ou pas pu ou pas voulu comprendre le sens et la portée. La même argumentation vaut pour la formation en apprentissage.

L'Autre Lycée doit donc redonner un statut complètement différent aux matières dites générales. Cela passe entre autres choses, par une « déconstruction » - « reconstruction » des champs disciplinaires. (voir ci-après le chapitre sur les contenus).

2.3 Parvenir à des niveaux de qualification (y compris des diplômes) reconnus

Cet objectif n'est pas forcément celui visé par tous les élèves. Mais l'Autre Lycée n'est pas une structure hors du système économique, social et administratif existant. L'insertion des jeunes dans la société passe on le sait par une reconnaissance de niveau de compétences, même si on peut discuter les formes de validation. Pas de fascination pour les diplômes, pas de rejet non plus.

3. *Contenus et méthodes pédagogiques*

3.1 Les grands champs de la formation

Quatre grands champs :

- **connaissance de soi ;**
- **découverte du monde ;**
- **communication ;**

- **expression et création personnelle** (sportive, artistique, culturelle) ;

On le voit, ces champs ne correspondent pas à des « matières » ou des « disciplines » « Education Nationale », mais, en fonction de l'objectif à atteindre, ils pourront intégrer des contenus de programmes qui en sont issus. Dans ce cas les contenus seront reformulés, en liaison avec les approches didactiques de chacune de ces matières. Les contenus doivent être « déconstruits » en faisant la part du proprement disciplinaire, de l'inter- , du trans- , ... , puis reconstruits.

De nouveaux champs disciplinaires sont parallèlement susceptibles d'apparaître ; à titre d'exemple : histoire-géographie, SES, SVT (et d'autres) peuvent se regrouper pour constituer des objets de formation spécifiques.

3.2 Les unités de formation

Chacun des grands champs est décliné en unités de formation, qui peuvent être choisies ou non en fonction du parcours pré-établi.

Ce parcours peut correspondre à la participation à des groupes de niveaux qui ont de ce fait une certaine stabilité dans la durée.

3.3 Les formes de l'évaluation, de la validation

La validation imposera des formes obligées (auxquelles il faudra préparer les élèves), mais les contenus eux mêmes seront définis par les professeurs et les élèves en donnant du sens à ce qui est fait. Le « contrat » définira des objectifs propres à chaque élève, dans son évolution personnelle ; ils seront d'ordre scolaire et non scolaire.

L'individualisation des parcours est la règle.

La notion de redoublement n'existe pas, ce qui ne signifie pas qu'on ne recommence pas quelque chose qu'on n'a pas validé.

3.4 Les rythmes de travail

Durée des apprentissages : davantage de temps pour acquérir les mêmes choses dans la plupart des cas ; mais aussi : gestion différente du temps et des progressions.

Rythme annuel :

Une organisation particulière : les modules réservés aux arrivants, permettant de « raccrocher » des unités en cours.

Des unités de formations calibrées autour de trois semaines de formation plus une de régulation – validation.

Vacances : même rythme que l'académie, pour ne pas couper du groupe d'âge, mais rien n'interdit de venir travailler dans l'établissement pendant les « vacances ».

Rythme hebdomadaire

Introduction de temps de travail collectifs :

- Relatifs au fonctionnement du lycée
- Concernant les tâches collectives

Rythme journalier

Adaptation en fonction des formations.

3.5 L'organisation du travail : individualisation et groupes de niveau

Méthodes d'apprentissage

Proposition : partir d'une première phase qui serait de découverte (d'appétence) afin de redonner goût et plaisir d'apprendre, avant de se rapprocher des contenus plus « classiques ». Trouver du sens en somme.

L'effort personnel, le travail personnel, ne sont pas tabous dans l'Autre Lycée.

Individualisation des parcours

Groupes de niveaux

4. Structure et Fonctionnement

On développera ici les différents aspects du fonctionnement interne :

- 4.1 gestion au quotidien
- 4.2 instances de délibération et de décision
- 4.3 participation des partenaires extérieurs
 - place des institutions : collectivités territoriales, services de l'Etat
 - place des parents d'élèves
 - place d'organismes liés à la formation et/ou à l'éducation
- 4.4 participation des élèves à la vie l'établissement
- 4.5 ouverture sur l'extérieur

5. Moyens

(structures matérielles – ressources humaines – budget – type de structure et collectivités de rattachement)

[Davantage encore que les précédents, ce chapitre sera construit en liaison avec le Comité de Pilotage constitué. Quelques idées sont développées ci-](#)

[dessous, sur les points qui différencient l'Autre Lycée des structures habituelles.](#)

5.1 Bâtiments

Doivent être précisées :

Propriété et responsabilité des bâtiments

Typologie de bâtiments

Taille et forme des bâtiments

5.2 Implantation de la structure:

Débat : Y aura-t-il unité de lieu ou lieu principal avec annexes conventionnés

?

La plupart des partenaires rencontrés retiennent a priori l'idée d'un point de départ centralisé, et Besançon est généralement nommé ; mais au fur et à mesure qu'on avance dans la description du projet, le sentiment d'une nécessaire proximité apparaît. D'où l'idée d'un établissement académique-régional, disposant d'antennes, mais ne formant qu'une seule unité administrative.

Cette discussion devient plus compliquée lorsqu'on aborde l'internat. Il faut réfléchir au seuil de viabilité de telles structures ; certains avancent l'idée d'un internat centralisé et de structures périphériques fonctionnant en demi-pension.

Autres débats :

- ville ou campagne
- établissement scolaire existant ou pas un établissement scolaire

Débat ouvert mais tout le monde insiste sur la qualité nécessaire pour éviter le renforcement de l'éventuel effet ghetto.

[Image : l'Autre Ecole doit s'implanter au cœur du technopôle « Thémis » à Besançon, ou à l'Université de Sévenans...](#)

5.3 Moyens humains

5.3.1 Formateurs

- postes éducation nationale (toutes les fonctions doivent être représentées) ; des postes « équivalents temps plein », des BMP, des HSA, des HSE : toute la panoplie doit être utilisée
- autres : des enseignants spécialisés (de différentes disciplines), des professeurs des écoles, des moniteurs, des assistants d'éducation, des psy, des éducateurs ...
- en nombre plus importants que dans un établissement habituel : combien , quel ratio élèves / formateurs

- intervenants à temps partiels

Débat : quelle qualification pour les intervenants ?

Débat : le personnel d'encadrement doit-il être distingué des formateurs

5.3.2 Personnel administratif

5.3.3 Personnel de service

5.4 Moyens financiers :

5.4.1 Origine

Fonds européens.

Fonds ministériels :

- Education Nationale
- Ministère des affaires sociales
- Plan de cohésion sociale
- Politique de la ville

5.4.2 Volume

Chapitre à préparer avec les instances concernées.

Liste des Sigles

AIS : Adaptation et Intégration Scolaire
BMP : Bloc de Moyens Provisoires
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CIPPA : Cycle d'Insertion Professionnel Par Alternance
CLIPA : CLasse d'Initiation Préprofessionnelle en Alternance
CSAIO : Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation
DAFCO : Délégué Académique à la Formation CONTinue
DAIL : Dispositif d'Aide à l'Insertion des lycéens
EPLE : Etablissement Public Local d'Enseignement
EREA : Etablissements Régionaux d'Enseignement adapté
GRETA : GRoupement d'ETablissement : structure de formation continue « Education Nationale »
HSA : Heures Supplémentaires - Années
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales – (Préfecture de Franche-Comté)

Personnes ayant pris part à l'élaboration du projet

Nom Prénom	Fonction - Organisme
Angot Michel	Responsable de formation - Chambre Régionale d'Agriculture de Franche – Comté.
Ardiet Aimé	Médecin psychiatre
Blanc Isabelle	Professeur
Claudet Armelle	Proviseur adjoint Lycée Jules Haag
Dufay Jean Luc	Professeur
Edme Philippe	Principal du collège de Saône
Favey Eric	Secrétaire National de la ligue de l'enseignement
Genest Anne Claude	Retraitée Education Nationale
Gillet Pierre	Formateur en centre de formation pour adulte
Gosset Joseph	Directeur du CIO de Vesoul
Haas René	Directeur du CIO de Vesoul
Lucas Hervé	CFC GRETA Formation 70
Mahjoub Bernadette	Proviseur du lycée Condé
Margueron Patrick	Directeur du CRDP de Besançon
Mercier Claude	Proviseur adjoint du Lycée Victor Hugo
Meyer Sylvie	Professeur à l'IUFM de Franche - Comté
Nallet Christian	Professeur à l'IUFM de Franche - Comté
Nicotera Annie	COP - CIO de Besançon
Putigny Bernard	Chef de Travaux – Lycée Victor Hugo Besançon
Schoeller Marie Noëlle	Proviseur du lycée Victor Hugo - Besançon
Taillard Bernard	Proviseur-adjoint du lycée Victor Hugo - Besançon
Téjon Brigitte	Responsable du dispositif DAIL (Dispositif d'Accueil et d'Insertion des lycéens)